






Guide formulaire interactif : À lire impérativement




1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;



2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
-  La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :

-  Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
-  Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :



1) La mention TRI restreint FSTD ne peut être délivrée que d'une seule manière : La formation doit avoir été suivie intégralement sur simulateur (FCL.910.TRI(a)). Cette qualification permet à son titulaire d'exercer ses privilèges d'instructeur uniquement pour dispenser de la formation sur simulateur FSTD.

2) Les privilèges du TRI sont restreints à la QT utilisée pour l'AOC. De plus, la gestion des privilèges du TRI sur les variantes pour une QT n'est pas gérée par DSAC/PN/LIC. C'est de la responsabilité du TRI, une fois la formation effectuée conformément au FCL.910.TRI(b), d'instruire sur la variante pour laquelle il a passé la formation.

3) Le TRI(A) SP peut instruire uniquement sur les QT HPA Complexe en SPO ou MPO (si les privilèges d'instruction ont été étendus au MPO).

4) Pour étendre les privilèges de votre qualification TRI restreint FSTD au privilège LIFUS / Landing training ou lever la restriction FSTD. Veuillez utiliser le **39i-Formlic** disponible : [ICI](#).

5) Il est possible de délivrer une qualification TRI(A) MP restreinte FSTD sur une QT sur la base d'une qualification SFI(A) MP en état de validité sur le même type. En effet :

-  Le FCL.930(c) accorde un crédit complet de la formation TRI pour les détenteurs d'un SFI.
-  Les AOC SFI(A) MP et TRI(A) MP sont identiques.
 - Si vous décidez d'utiliser l'AOC SFI(A) MP qui a servi pour la délivrance de votre SFI, la date du TRI sera alignée sur celle du SFI.
 - Si vous présentez une nouvelle AOC TRI(A) MP, la durée de validité du TRI qui vous sera délivrée sera de 3 ans.

- Les prérequis d'expériences demandées au FCL.915.TRI(b) restent exigibles (Cf. Section « 2/5 Prérequis »).

- Pour la délivrance d'un TRI(A) SP, seul le crédit de formation peut être pris en compte si vous êtes détenteur d'un SFI(A) SP en état de validité. Les prérequis d'expériences demandées au FCL.915.TRI(b) et l'AOC TRI(A) SP restent exigibles.

Pièces à fournir TRI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition délivrance TRI(A) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence :		Pays de résidence	

Candidature TRI(A) :

Je pose ma candidature pour : TRI(A) SP TRI(A) MP

- ↪ Indiquez le privilège (Ex : A320/BE90) **ET SI** la qualification demandée est restreinte FSTD : Oui Non
- ↪ Formation « ab-initio » TRI : Oui
- ↪ Ou par équivalence du SFI(A) : Oui. Dans ce cas, la section 3 « Attestation de fin de formation » n'est pas exigible.
 - Dans le cas du TRI(A) SP, les sections 2 et 4 sont exigibles.
 - Dans le cas du TRI(A) MP, la section 2 est exigible. La section 4 peut ne pas être exigible (Cf. Point 5 en page 1).

Condition délivrance TRI(A) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)

	TRI(A) SP : <input type="checkbox"/> Oui	TRI(A) MP : <input type="checkbox"/> Oui
Licences détenues (FCL 915.TRI(a))	- Être titulaire d'une licence CPL, MPL ou ATPL(A) : Oui <input type="checkbox"/>	
Temps de vol total (FCL 915.TRI(c)) (FCL 915.TRI(b))	- Au moins <input type="text"/> h (500h _{dv} minimum) en tant que pilote sur avion dont au moins <input type="text"/> h (30h _{dv} minimum) en tant que PIC sur le type d'avion OU - Être ou avoir été titulaire d'une qualification FI pour des avions multimoteurs avec des privilèges IR(A) : Oui <input type="checkbox"/>	- Au moins <input type="text"/> h (1500h _{dv} min) en tant que pilote sur avions multipilotes
Étapes avec décollages et atterrissages (FCL915.TRI(c)(1)) (FCL 915.TRI(b)(2))	- Au moins <input type="text"/> étapes (30 étapes min) en tant que PIC, dont <input type="text"/> Étapes (15 étapes maximum) peuvent avoir été effectuées sur FFS qui représente ledit type dans les 12 mois qui précèdent le contrôle de compétences.	- Au moins <input type="text"/> étapes (30 étapes minimum) en tant que PIC ou copilote, dont <input type="text"/> Étapes (15 étapes maximum) peuvent avoir été effectuées sur FFS qui représente ledit type dans les 12 mois qui précèdent le contrôle de compétences.

3/5. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour la délivrance d'une qualification d'instructeur dûment complétée et signée par l'ATO.
 - ↪ Un modèle « **79i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
 - ↪ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complétée et signée par l'ATO.
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complétée et signée par l'examineur.
 - ↪ Un modèle « **22Formexa** » pour les TRI/SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
 - ↪ Un modèle « **95Formexa** » pour les TRI/MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une **décision de retrait immédiat.**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le			

1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées.
2/3) La signature devra être **identique** à celle sur votre pièce d'identité.
3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.